

Justice climatique critique

Farhana Sultana

Traduction : Le KIOSK (danslesensdubois@gmail.com)

Résumé Le changement climatique a eu des conséquences inégales selon les régions, et la crise planétaire implique une responsabilité commune mais différenciée. Les injustices liées à l'intensification du dérèglement climatique ont mis à nu les lignes de fracture de la souffrance à travers les sites et les échelles. Un cadre de justice climatique nous aide à réfléchir à ces inégalités et à y remédier. La justice climatique consiste fondamentalement à prêter attention à la manière dont le changement climatique affecte les populations de manière différente, inégale et disproportionnée, ainsi qu'à réparer les injustices qui en résultent de manière juste et équitable. La justice climatique critique en tant que pratique de solidarité et d'action collective bénéficie d'un engagement accru avec les études féministes intersectionnelles et internationales. L'intégration des idées issues de la justice climatique féministe renforce la pratique de la solidarité tout en enrichissant et en recadrant les discussions dominantes sur le changement climatique pour une action plus impactante et plus responsable.

1 | INTRODUCTION

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a tiré la sonnette d'alarme à l'échelle mondiale (GIEC, 2021). Alors que les évaluations du GIEC menées sur plusieurs décennies ont mis en garde contre la rapidité avec laquelle le changement climatique se produit et la nécessité croissante de stopper la hausse des températures mondiales, l'action a été tragiquement lente. Étant donné la rapidité avec laquelle les institutions, les États et les citoyens du monde entier ont réagi à la pandémie de COVID-19, il est devenu évident qu'une réponse drastique et rapide au changement climatique est possible. Alors que le dérèglement climatique est ressenti de manière aiguë dans plusieurs régions et communautés depuis un certain temps, une prise de conscience publique mondiale, tardive mais bienvenue, sur le changement climatique s'est réveillée à mesure que les catastrophes liées au climat sont devenues plus profondes. Alors que les débats dominants autour du changement climatique ont toujours été scientifiques et techniques, et que l'action climatique a été enlisée dans des retards ainsi que dans le déni du climat (Lamb et al., 2020), une plus grande attention est de plus en plus accordée dans le discours public à la justice climatique. La justice climatique contribue à recadrer les débats traditionnels pour attirer une attention critique sur les impacts sociaux, les résultats et les préoccupations en matière de justice.

En termes généraux, les études sur la justice climatique démontrent que le changement climatique est une question morale et de justice, et pas seulement une question scientifique, techno-managériale ou financière (Gardiner, 2011 ; Shue, 2014). En d'autres termes, la justice climatique consiste fondamentalement à prêter attention à la manière dont le changement climatique affecte les populations de manière différente, inégale et disproportionnée, ainsi qu'à réparer les injustices qui en résultent de manière juste et équitable. Les objectifs sont de réduire la marginalisation, l'exploitation et l'oppression, et d'améliorer l'équité et la justice. L'application d'une approche de justice climatique est un processus intentionnel qui implique d'analyser soigneusement qui est exclu ou marginalisé par les processus de changement climatique ainsi que toutes les interventions d'adaptation ou d'atténuation poursuivies. Une approche de justice climatique se concentre sur qui en bénéficie, qui en perd, de quelle manière, où et pourquoi. C'est un outil explicatif qui permet de mieux expliquer les relations à différentes échelles qui co-crée et maintiennent les injustices.

Le changement climatique a eu des conséquences inégales selon les régions, et la crise planétaire

implique une responsabilité commune mais différenciée. Ce sentiment a été exprimé dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992. Il est bien documenté que les communautés qui ont le moins contribué au changement climatique sont celles qui en subissent le plus indûment le fardeau et les dommages au cours des décennies, voire des siècles (Davis et Todd, 2017 ; Pettit, 2004 ; Schlosberg et Collins, 2014). Les différences historiques et géographiques sont mises en évidence et mises en avant dans les discussions sur la justice climatique. **Le colonialisme, le capitalisme et la mondialisation sont étroitement liés dans la production d'injustices climatiques inégales, et les critiques de ces systèmes interdépendants sont de plus en plus incluses dans les études sur la justice climatique.** Dans ce qui suit, je postule que la justice climatique critique est une pratique de solidarité et d'action collective qui bénéficie d'un engagement accru dans la recherche féministe. L'attention et l'engagement envers les perspectives féministes intersectionnelles et transnationales contribuent de manière critique à faire progresser des compréhensions plus nuancées et plus réactives de la justice climatique. Cela peut aider à recadrer les débats en les éloignant des solutions réductionnistes et en les orientant vers des évaluations et des actions plus responsables.

2 | PRAXIS DE JUSTICE CLIMATIQUE CRITIQUE

Pour obtenir justice, il devient impératif d'identifier d'abord les injustices existantes et ensuite de s'attaquer aux causes sous-jacentes. **La justice climatique est, à bien des égards, intrinsèquement une question de praxis.** Praxis signifie une pratique théoriquement informée avec réflexion, une pratique où il y a des rétroactions et des intégrations continues. Le philosophe Paulo Freire a décrit la praxis comme « une réflexion et une action sur le monde afin de le transformer » (Freire, 1970, p. 51). En termes généraux, la praxis critique de la justice climatique exige des changements systémiques pour remédier aux inégalités structurelles et déstabiliser les systèmes de pouvoir qui produisent diverses injustices climatiques (Foran, 2016 ; Mehta et al., 2021 ; Rice et al., 2015). Les considérations d'équité mettent l'accent sur les actions qui réduisent et éliminent les préjugés, faisant de l'engagement sous-jacent de la justice climatique une action politique et une solidarité. La justice climatique critique souligne les problèmes d'exposition différentielle, de vulnérabilité et de risque. La responsabilité et les obligations, ainsi que l'éthique et les droits de l'homme, font partie intégrante de la justice climatique. Cela implique également une réévaluation des systèmes politiques et économiques mondiaux qui produisent et renforcent les injustices socio-spatiales. L'objectif est de ne pas imposer davantage de préjugés, de pertes et de dommages aux communautés touchées. **Une perspective critique de justice climatique étudie comment et pourquoi différents groupes de personnes sont confrontés aux inégalités de différentes manières liées au changement climatique, en intégrant les idées d'une gamme de théories académiques (telles que les études féministes, antiracistes, anticapitalistes, postcoloniales et décoloniales), ainsi que les idées des mouvements militants pour la justice climatique, afin de favoriser la pratique de la solidarité et de l'action collective.**

En effet, la justice climatique n'est pas seulement un ensemble universitaire de recherches interdisciplinaires, mais implique également des mouvements de justice sociale et environnementaux. Les mouvements militants et les organisations non gouvernementales ont fait pression pour que les débats sur la justice climatique aient lieu lors de la COP de 2002 (Conférence des Parties sur les changements climatiques). Ainsi, la justice climatique a toujours impliqué des initiatives locales et des alliances militantes aboutissant à des collaborations entre des mobilisations locales. La justice climatique est devenue une force galvanisante parmi les mouvements sociaux, les mouvements autochtones et les mouvements de jeunesse. Bien qu'il existe certaines variations dans les considérations et les pratiques en matière de justice climatique, le point commun global de compréhension et de mobilisation se concentre sur l'équité et la justice dans la gouvernance climatique et sur la réparation des dommages liés au climat. La pratique critique de la justice climatique encourage les théorisations académiques qui sont dérivées de manière empirique et

contextuellement appropriées (Foran, 2016). Il s'agit de désapprendre continuellement pour réapprendre, collaborer, réévaluer et redresser diverses oppressions interdépendantes.

Les approches de justice climatique cherchent à exposer les causes profondes du changement climatique pour aborder et démanteler ces problèmes et structures systémiques de différentes manières. Il s'agit notamment du démantèlement de la dépendance aux combustibles fossiles, de la défétichisation de la croissance capitaliste sans fin sur une planète finie, de la remise en question de la démocratie non participative, de la résistance à l'exploitation extractive des ressources naturelles, de la lutte contre le capitalisme racial et l'effacement des peuples autochtones, entre autres (Davis et al., 2019 ; Moore & Patel, 2017 ; Sultana, 2021b). L'attention est portée sur l'équité dans le cadre du changement climatique et sur les liens socio-écologiques variés (Jafry et al., 2018 ; Schlosberg & Collins, 2014). Une justice climatique significative aborde des questions complexes à travers l'espace, le lieu et l'échelle. Les considérations spatiales (c'est-à-dire entre les communautés et les pays) et temporelles (historiques et intergénérationnelles) en termes de vulnérabilités, de pertes et de dommages sont de plus en plus évidentes (Forsyth, 2014 ; Robinson & Shine, 2018). Il est essentiel de comprendre et de prendre en compte les vulnérabilités et la précarité différenciées. L'étude porte sur le rôle du pouvoir, les structures de pouvoir et les disparités sociales, ainsi que sur la manière dont ceux-ci s'intègrent dans des problématiques multiscalaires telles que l'économie politique au sens large, le développement et la mondialisation.

Les injustices climatiques sont produites historiquement et spatialement. Ces phénomènes ont pesé de manière disproportionnée sur les communautés postcoloniales racialisées et les pays du Sud global (Agarwal et Narain, 2019 ; Gonzalez, 2021 ; Nightingale et al., 2020), ainsi que sur les communautés minoritaires du Nord global (Brand et Bullard, 2009 ; Pellow, 2016). La fréquence et les impacts des catastrophes ont augmenté dans de grandes parties du Sud global au cours de plusieurs décennies – comme les ouragans/cyclones, les inondations, l'élévation du niveau de la mer, les vagues de chaleur, les incendies de forêt, la qualité de l'air et l'érosion des sols – mais ces catastrophes ont désormais aussi fréquemment un impact sur de plus grandes zones du Nord global à mesure que le dérèglement climatique s'accélère à l'échelle mondiale. Le nombre de décès, de pertes, de déplacements et les coûts de rétablissement n'ont fait qu'augmenter dans les communautés en première ligne. L'apartheid climatique attire l'attention sur les disparités socio-spatiales du changement climatique, souvent corrélées aux injustices coloniales et raciales à travers les lieux (Bond, 2016 ; Tuana, 2019). Certains chercheurs ont soutenu que les pays les plus riches ont une dette climatique envers les pays postcoloniaux en raison des échanges écologiques inégaux historiques et contemporains et de la colonisation de l'atmosphère par les États coloniaux et impériaux (Hickel, 2020 ; Malm & Warlenius, 2019 ; Roberts & Parks, 2009). Le changement climatique est une forme de violence lente envers les communautés racialisées et pauvres du Sud (Nixon, 2013). Le capitalisme racial et le colonialisme, ainsi que la mondialisation néolibérale contemporaine, aggravent les injustices climatiques (Gonzalez, 2021 ; Verges, 2017). Les injustices passées rendent les populations plus vulnérables aux impacts climatiques, ce qui aggrave l'appauvrissement et les vulnérabilités. Les expériences vécues d'injustices climatiques démontrent les marginalisations différentielles qui se produisent parmi et au sein des communautés. Par conséquent, la justice climatique scalaire et contextuelle est devenue essentielle à évaluer et à traiter. Cependant, l'aspect normatif de la justice climatique a rendu les négociations internationales difficiles, le Nord global n'assumant pas suffisamment la responsabilité des émissions mondiales historiques et contemporaines et ne mettant pas en œuvre la responsabilité (Chu & Michael, 2019 ; Holland, 2017 ; Klinsky et al., 2017 ; Okereke & Coventry, 2016).

Compte tenu des défis existants au niveau international, une pratique de solidarité accrue et un activisme collectif en faveur d'une justice climatique critique sont essentiels. L'engagement auprès des communautés locales est essentiel, avec la compréhension explicite que romancer le local est contre-productif et peut occulter les oppressions intersectionnelles contextuelles. **Prendre en**

compte les aspects intersectionnels de la justice climatique liés au genre, à la race, à la classe et aux peuples autochtones peut contribuer à garantir que les interventions sont équitables et adaptées au contexte (Sultana, 2021a ; Whyte, 2020). Ces préoccupations doivent être étudiées avec soin et conscience, et c'est là que les idées féministes sont particulièrement prémonitoires.

3 | LE FÉMINISME POUR FAIRE PROGRESSER LA JUSTICE CLIMATIQUE CRITIQUE

Les chercheuses féministes ont depuis longtemps démontré que la justice climatique ne sera pas aussi efficace ou équitable sans perspectives et idées féministes, car celles-ci intègrent divers courants de recherche féministes ainsi que des recherches antiracistes, anticoloniales et décoloniales pour faire progresser la pratique et l'avenir axés sur la justice. Les réflexions féministes éclairent souvent les travaux de recherche critiques sur la justice climatique sans nécessairement porter une étiquette féministe. C'est parce que les analyses féministes critiques aident à révéler des préoccupations souvent négligées ou enfouies, exposant ainsi des inégalités et des préjugés interconnectés. C'est d'ailleurs lors de la COP de 2007 que « Pas de justice climatique sans justice de genre » est devenu un cri de ralliement des militantes féministes pour le climat et des mouvements sociaux. Les femmes ont été à l'avant-garde des mouvements pour la justice climatique (Terry, 2009). Ils ont sensibilisé à l'importance de prêter attention aux fardeaux et aux préjugés différentiels liés au genre dans le monde entier (Agostino et Lizarde, 2012 ; Cochrane, 2014). **La marginalisation, les inégalités et la vulnérabilité intersectionnelles liées au genre sont le résultat du changement climatique (Kaijser et Kronsell, 2014 ; MacGregor, 2010 ; Osborne, 2015 ; Sultana, 2014).** Cependant, l'analyse féministe de la justice climatique est bien plus que cela. Le féminisme critique le patriarcat capitaliste (Acha, 2019). Les inégalités structurelles et les relations de pouvoir du patriarcat capitaliste se produisent aux niveaux des ménages, des communautés, des États et au niveau international, où une analyse scalaire intégrant des perspectives féministes révèle les obstacles et les opportunités qui peuvent exister dans la configuration des voies de justice climatique.

Les chercheuses féministes examinent les effets itératifs et multiples des changements socio-écologiques sur les relations entre les sexes dans un contexte donné (Sultana, 2021a). Les communautés vulnérables ne sont pas homogènes ; Au lieu de cela, ils sont genrés de manière intersectionnelle (par classe, race, indigénité, statut de migrant, etc.). De telles analyses nécessitent d'étudier et d'aborder les axes contextuels de l'oppression et des différenciations. **Les recherches sur la justice climatique féministe s'intéressent à l'intersectionnalité pour démontrer comment le patriarcat aggrave les crises socio-écologiques. Il évite d'essentialiser les femmes ou les hommes dans des catégories binaires, mais examine les spécificités des systèmes interdépendants d'oppression et d'exploitation.** En offrant une vision plus complexe du genre, les différents risques, responsabilités et droits peuvent être pris en compte. De telles analyses et pratiques perpétuent les traditions féministes d'enquête sur les inégalités et les injustices qui favorisent une réflexivité critique dans l'engagement et les analyses, essentielles pour actualiser la justice climatique critique. L'intégration des perspectives féministes dans la justice climatique critique favorise également une planification et une action inclusives au-delà des solutions climatiques techno-managériales. Cela peut renforcer l'activisme stratégique des femmes, leur plaidoyer, leur renforcement des capacités et leur accès aux ressources et aux réseaux (Dankelman et Naidu, 2020). Il documente également les expériences vécues par les femmes et met en avant des voix différentes (Godden et al., 2020), ainsi que la manière dont l'économie politique internationale du développement peut faire dérailler la justice de genre dans l'action climatique (Fresnillo Sallan, 2020). L'intersectionnalité spatiale entre le Nord et le Sud du monde, ainsi que les intersections scalaires de la race et de l'indigénité, sont des aspects essentiels de la justice climatique féministe. Il est nécessaire de s'éloigner des récits de victimes ou de fétichiser les récits de résilience pour privilégier les co-constructions et les partenariats (Arora-Jonsson, 2011). Ainsi, la pratique antiraciste, anticapitaliste et féministe fait progresser une compréhension plus complexe des injustices climatiques et des capacités qui en découlent pour les individus à y faire face, à s'adapter

et à se renouveler. La promotion des soins et de la mise en commun au lieu d'une croissance sans fin, ainsi que l'attention portée à l'éthique féministe des soins et de la solidarité pour les inégalités structurelles exacerbées par le changement climatique, ont été préconisées (di Chiro, 2019 ; Clement et al., 2019). Les chercheurs ont également appelé à une justice climatique abolitionniste (Ranganathan et Bratman, 2021) qui tente de recadrer les dommages climatiques pour inclure les dommages institutionnels et infrastructurels plus larges, le racisme environnemental et les traumatismes vécus.

4 | ALLER DE L'AVANT

L'intégration des idées issues de la justice climatique féministe dans la pratique du renforcement de la solidarité enrichit et reformule les discussions en cours sur le changement climatique de multiples façons. Le recadrage comprend la reformulation des arrangements institutionnels pour favoriser les solidarités au-delà des différences et la redistribution du pouvoir. Alors que les discussions se poursuivent sur le désinvestissement et le démantèlement systémique du capitalisme des combustibles fossiles, il convient également de prêter attention aux réparations et à la réciprocité. Les logiques universalistes sont confrontées à la nécessité de souligner les préjudices et les vulnérabilités différentiels. Un thème sous-jacent à tout cela est l'importance de la pratique de la solidarité ; Autrement dit, une justice climatique critique ne peut être atteinte qu'en travaillant avec d'autres au sein de collectifs, à la fois locaux et internationaux. Les boucles de responsabilité et de rétroaction, ainsi que la collaboration et le co-apprentissage, facilitent les transitions loin des structures actuelles qui ont historiquement produit et reproduit simultanément les injustices climatiques. De telles perspectives offrent la possibilité de transformations, au lieu de chercher réparation uniquement au sein de systèmes qui reposent sur le patriarcat, le capitalisme racial, le colonialisme, l'extractivisme et l'exploitation (Sultana, 2021b). Le dicton familier « les poulets sont rentrés se percher » souligne tragiquement les inquiétudes croissantes face au climat parmi les élites du Nord global. Pourtant, c'est aussi une opportunité et un besoin de cultiver des alliances de solidarité et une action collective avec les communautés historiquement marginalisées dont les griefs et les pertes ont été ignorés et niés pendant longtemps. De telles alliances peuvent favoriser une justice plus équitable.

Recadrer en tenant compte des perspectives féministes intersectionnelles est également essentiel pour progresser à d'autres échelles et dans d'autres secteurs. Par exemple, le financement climatique ou l'aide des pays industrialisés avancés aux pays postcoloniaux historiquement exploités et appauvris ne devraient pas être considérés comme de la charité ou de la philanthropie, mais plutôt comme une forme de responsabilité (Perry, 2020). Les réparations climatiques consistent à accepter la responsabilité des préjudices et des injustices historiques et contemporaines, puis à rendre des comptes par le biais de mécanismes tels que le financement de la justice – cela comprend une série de questions telles que la justice en matière de mobilité pour les réfugiés, le financement des pertes et dommages pour les États, le financement de l'adaptation des communautés, ainsi que la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles, l'augmentation des investissements dans la décarbonisation et une série de mesures visant à réduire rapidement les émissions de carbone sans externaliser les coûts. Il s'agit d'éléments constitutifs des réparations climatiques pour les héritages coloniaux du changement climatique (Burkett, 2009 ; Sheller, 2020). De telles tactiques évitent généralement le capitalisme de marché, en particulier le capitalisme vert lié au colonialisme climatique, et aboutissent à l'accaparement des terres, aux zones sacrifiées, aux dépossession de biocarburants et d'exploitation minière, à la contamination de l'eau, etc. Ces situations peuvent encore aggraver et générer de nouvelles souffrances et préjudices intersectionnels (Táiwò, 2019 ; Zografos & Robbins, 2020). Par exemple, la contamination de l'eau par les marées noires ou les économies extractives, ainsi que la sécheresse induite par le climat, peuvent exacerber l'insécurité hydrique des ménages, ce qui accroît la charge que représente l'approvisionnement en eau domestique pour les femmes et les filles dans de nombreux endroits (Sultana, 2014). Cela a un

impact sur le bien-être et le progrès des individus, des ménages et de la société au fil du temps. Même des solutions comme le GND (Green New Deal) peuvent reproduire le colonialisme climatique et exacerber les fardeaux liés au genre si elles ne sont pas mises en œuvre de manière éthique et prudente. Une approche féministe de la justice climatique favorise l'intégration de différents aspects conceptuels et tactiques pour aborder de manière intentionnelle et inclusive les réparations climatiques. **De même, les structures de gouvernance mondiale existantes peuvent également bénéficier des enseignements de la justice climatique féministe. Il a été avancé que les cadres et structures actuels sont complices du maintien du néocolonialisme et de la reproduction de discours et de réalités matérielles qui produisent des relations hiérarchiques et des barrières (Burman, 2017 ; Mahony & Endfield, 2018).** Les modalités et les arrangements institutionnels actuels ont été critiqués pour leur inadéquation à répondre aux préoccupations cruciales en matière de justice climatique au niveau international et intersectionnel. Les études existantes ont documenté les critiques de la gouvernance communautaire, de la participation, de la croissance capitaliste comme solution et des discours sur la résilience apolitique qui abondent dans les politiques climatiques (Leach et al., 2021). Ces approches sont souvent insensibles à la dimension de genre ou ne tiennent pas compte de l'importance d'enquêter et de traiter des résultats plus complexes qui émergent des analyses intersectionnelles. Adopter une approche féministe intersectionnelle en matière de justice climatique contribuerait à améliorer la planification, la conception des projets, le réseautage, le plaidoyer et le discours public. Les différences concrètes doivent être reconnues et traitées de manière systémique, sinon les mesures de réparation échoueront en fin de compte, s'effondrant sous le poids de leur propre inégalité.